

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1043

Lyon 9e - Servitude de surplomb consentie à titre gratuit par la Ville de Lyon au profit de GrandLyon Habitat et autorisation d'occupation temporaire du tènement sis 1 rue Jean Zay – EI 09076 – N° inventaire 09079I001

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1043 - LYON 9E - SERVITUDE DE SURPLOMB CONSENTIE A TITRE GRATUIT PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE GRANDLYON HABITAT ET AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU TENEMENT SIS 1 RUE JEAN ZAY – EI 09076 – N° INVENTAIRE 09079I001 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 avril 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement communal constituant le Gymnase Jean Zay, situé 1 rue Jean Zay à Lyon 9^e, cadastré CR n° 11 et qui a été acquis par acte d'échange entre la Ville et la Compagnie PML, en date du 6 octobre 1952.

Dans le cadre de la réhabilitation de la résidence Louis Loucheur sise rues de la Grange, Louis Loucheur et de la Fraternelle à Lyon 9^e, la Ville de Lyon a été saisie par GrandLyon Habitat d'une demande d'autorisation de réalisation d'une isolation par l'extérieur du bâtiment qui se situe, pour partie, en limite de propriété du Centre Sportif communal Jean Zay.

En effet, l'isolation par l'extérieur créant une épaisseur de 16 cm à partir de 3,37 m de hauteur au-dessus du terrain communal, la réalisation de ce projet nécessite la création d'une servitude de surplomb au profit de GrandLyon Habitat.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet de réhabilitation conduit par GrandLyon Habitat et du statut d'établissement public à vocation sociale de ce dernier, il vous est proposé de répondre favorablement à cette demande et de consentir cette servitude à titre gratuit, France Domaine ayant estimé à 1 € symbolique cette constitution de servitude.

Par ailleurs, pour permettre à GrandLyon Habitat de commencer ses travaux de réhabilitation de la Résidence Louis Loucheur, il vous est également proposé d'autoriser dans l'acte de servitude la mise à disposition d'une bande de terrain de 15 m², à titre gratuit, aux conditions décrites ci-dessous :

- Durée : 2 mois.
- Travaux autorisés :
 - mise en place d'un échafaudage sur une largeur d'environ 1,5 m reposant sur le terrain communal cadastré CR 11 ;
 - isolation de la façade avec un complexe d'isolation-finition enduit d'une épaisseur de 16 cm ;
 - démontage des échafaudages.

Les frais d'acte seront supportés par GrandLyon Habitat.

Vu ledit projet d'acte ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 6 janvier 2015 ;

M. le Maire du 9^e arrondissement ayant été consulté le 24 mars 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La constitution de servitude de surplomb à titre gratuit par la Ville de Lyon au profit de GrandLyon Habitat sur le tènement sis 1 rue Jean Zay à Lyon 9^e, est approuvée.

2. L'occupation temporaire du domaine public préalable aux travaux susvisés par GrandLyon Habitat dans le cadre des travaux de réhabilitation de la résidence Louis Loucheur aux conditions précitées, est approuvée.

3. M. Maire est autorisé à signer l'acte de servitude ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY